

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Sylvie Lagacé à sylvie.lagace@pc.gc.ca afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:

<http://www.depotdirect.gc.ca>

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

Cet appel d'offres comporte une clause d'ajustement du prix pour le bitume. Consulter les conditions supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Disposition relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite optionnelle des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site [Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R)

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
CS02	Condition d'assurance
CS03	Ajustement du prix du bitume

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – ATTESTATION SST

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- a. Déclaration de condamnation à une infraction
avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : [Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement](#).

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page

1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le **23 juin 2016 à 8 :30 am (HAE)**.

Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au lieu de rencontre suivant :

Centre opérationnel situé au 2141, chemin St-Paul, St-Mathieu-du-Parc, Québec, G0X 1N0.

Il est préférable de confirmer votre présence à l'avance afin de vous assurer de la tenue de l'appel.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante un (1) jour ouvrable à l'avance pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à l'appel. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à l'appel conférence. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à l'appel pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de l'appel conférence sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 418 648-5392.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant par courriel à sylvie.lagace@pc.gc.ca

IP07 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.

- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins et une copie digitale signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance
En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.
- 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

1. Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2.

2. Formules d'ajustement du prix:

a) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :

(Exemple basée sur une augmentation de 5%)

$$MA = (PRE - 1,05 PRs) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

b) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est inférieur à 95% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :

(Exemple basée sur une diminution de 5%)

$$MA = (0,95PRs - PRE) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PRs = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PRE = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé.

Le prix de référence sera celui (Asphalt Cement Price Index) publié mensuellement dans le Bulletin d'information sur les contrats du Ministère des transports de l'Ontario (MTO) qui est affiché sur le site Web du MTO <http://www.mto.gov.on.ca/> Ce prix de référence sera utilisé pour calculer le montant d'ajustement par tonne de toute classe de performance de bitume acceptée aux travaux.

3. Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.

4. Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Conditions supplémentaires		
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

- 1) Projet : Réfection de la route Promenade, remplacement de ponceaux et éclairage routier et des aires d'entrée
Parc national de la Mauricie
- 2) Numéro de l'appel d'offres : **5P300-16-5199**

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **22 décembre 2016. Vous référer aux jalons du projet précisés au devis pour plus de détails.**

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (17 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Voir l'article intitulé <<DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION>> DE LA SECTION <<01 29 00 – PAIEMENT>> AU DEVIS TECHNIQUE CIVIL ET ÉLECTRICITÉ - nos réf. : 45358496 et 45364651.

PARTIE A

**RÉFECTION DE LA ROUTE PROMENADE KM 57,6 À 62,7, RECONSTRUCTION DE HUIT (8) PONCEAUX ET
ÉCLAIRAGE ROUTIER DES AIRES D'ENTRÉE ET DE STATIONNEMENT
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE**

Référence plans et devis Lots 1-2-3_Dévis_Refec SM_PS_rev 1

Article	Description du travail	Unité	Prix	Quantité Estimative	Montant total
1.0	RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE KM 57,6 À 62,7				
1.1	Organisation du chantier	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.2	Mesures de protection environnementales	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.3	Maintien de la circulation, signalisation temporaire et protection des aires de travail	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.4	Enregistrement vidéo	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.5	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.6	Reconstruction complète de la chaussée infrastructure de voirie incluant rayons, transitions, élargissements et ajustements à l'existant, mise en forme et compaction				
a)	Déblai 2 ^e classe	m ³	_____ \$	10 000	_____ \$
b)	Géotextile de type III	m ²	_____ \$	9 800	_____ \$
c)	Sous-fondation en matériaux granulaires de type MG 112, 450 mm d'épaisseur	m ³	_____ \$	2 125	_____ \$
d)	Sous-fondation en matériaux granulaires de type MG 112, 500 mm d'épaisseur	m ³	_____ \$	5 000	_____ \$
e)	Fondation en matériaux granulaires de type MG-20, 200 mm d'épaisseur	m ³	_____ \$	2 375	_____ \$

1.7 Retraitement en place de la chaussée existante					
a)	Décohésionnement de la chaussée existante 250 mm d'épaisseur incluant nettoyage des accotements, malaxage, déblai 2 ^e classe, mise en forme et compaction (mesuré en m ² de nouvelle surface pavée)	m ²	_____ \$	38 500	_____ \$
b)	Rechargement avec des matériaux granulaires MG-20 sur une épaisseur de 100 mm, incluant mise en forme et compaction	m ³	_____ \$	4 500	_____ \$
1.8	Élargissement de talus	m.l	_____ \$	170	_____ \$
1.9 Enrobés bitumineux					
a)	Couche de base ESG-14, 60 mm d'épaisseur	t.m	_____ \$	7 250	_____ \$
b)	Couche de surface ESG-10, 40 mm d'épaisseur	t.m	_____ \$	4 800	_____ \$
1.10	Recharge des accotements avec des matériaux granulaires de type MG-20B, sur une largeur minimum de 0.5m	m ³	_____ \$	1 450	_____ \$
1.11	Réfection des entrées charretières en gravier : minimum 150 mm de MG-20	m ²	_____ \$	100	_____ \$
1.12 Glissière de sécurité					
a)	Glissière de sécurité existante à enlever	m.l	_____ \$	975	_____ \$
b)	Glissière de G.T.O.G (DN-VIII-3-GSR-001) à installer, poteaux d'acier à 1,905 m c/c	m.l	_____ \$	1 640	_____ \$
c)	Glissière de G.T.O.G (DN-VIII-3-GSR-001) à installer, poteaux d'acier à 0,952 m c/c	m.l	_____ \$	630	_____ \$
d)	Traitement de l'extrémité (\leq 50 km/h)	Unité	_____ \$	6	_____ \$
e)	Dispositif d'extrémité de glissière à installer sans déviation latérale (type 2)	Unité	_____ \$	24	_____ \$
f)	Dispositif d'extrémité de glissière à installer avec déviation latérale (type 1)	Unité	_____ \$	2	_____ \$
g)	Glissière de sécurité existante à enlever et à remettre en place incluant dispositifs d'extrémité	m.l	_____ \$	200	_____ \$
h)	Poteau de glissière à installer au-dessus d'un ponceau rectangulaire	Unité	_____ \$	15	_____ \$

i)	Dalle d'ancrage pour l'installation de glissière de sécurité au-dessus d'un ponceau circulaire	m ²	_____ \$	20	_____ \$
1.13	Marquage permanent de la chaussée				
1-	Ligne de centre	m.l	_____ \$	4 950	_____ \$
2-	Ligne de rive	m.l	_____ \$	9 900	_____ \$
3-	Ligne d'arrêt	m.l	_____ \$	25	_____ \$
4-	Flèche virage gauche	Unité	_____ \$	3	_____ \$
5-	Kilomètre	Unité	_____ \$	5	_____ \$
6-	Traverse piétonnière	m.l	_____ \$	25	_____ \$
7-	Divers (guérite)	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.14	Tranchée drainante	m.l	_____ \$	275	_____ \$
1.15	Drain perforé et enrobé d'une membrane géotextile				
a)	Installé dans la fondation de chaussée ch. 62+000 à 62+671	m.l	_____ \$	1 400	_____ \$
b)	Installé aux approches des ponts ruisseau Brodeur et Wapizagonke	m.l	_____ \$	320	_____ \$
1.16	Remplacement de ponceaux logitudinaux en PEHD ou TTOG (incluant longueur d'extrémité biseautée)				
a)	450 mm de diamètre	Unité	_____ \$	25	_____ \$
b)	600 mm de diamètre	Unité	_____ \$	50	_____ \$
c)	750 mm de diamètre	Unité	_____ \$	25	_____ \$
1.17	Nettoyage de fossés	m.l	_____ \$	6 700	_____ \$
1.18	Reprofilage de fossés	m.l	_____ \$	3 200	_____ \$
1.19	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur	m ²	_____ \$	4 350	_____ \$

	300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2e classe				
1.20	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm	m ²	_____ \$	4 650	_____ \$
1.21	Berme de dissipation d'énergie	Unité	_____ \$	40	_____ \$
1.22	Terre végétale				
a)	Terre végétale à remettre en place	m ²	_____ \$	5 000	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale	m ²	_____ \$	5 000	_____ \$
1.23	conduits libres en PVC	m.l	_____ \$	20	_____ \$
1.24	Remise en état des lieux	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
1.24	Quantités provisionnelles				
a)	Matériaux granulaires MG-20, incluant mise en place et compaction (pour surexcavation de l'assise ou autre)	t.m	_____ \$	100	_____ \$
b)	Matériaux granulaires MG-112, incluant mise en place et compaction	t.m	_____ \$	100	_____ \$
c)	Revêtement de protection en pierres angulaires calibre 200-300 mm, épaisseur 500 mm incluant géotextile type V et déblai	m ²	_____ \$	100	_____ \$
d)	Déblai 1re classe par fragmentation mécanique ou dynamitage	m ³	_____ \$	800	_____ \$
e)	Tranchée en déblai 2e classe pour installation de glissière, incluant matériaux granulaires MG-20 pour remplissage	m.l	_____ \$	300	_____ \$
f)	Tranchée en déblai 1re classe pour installation de glissière, incluant matériaux granulaires MG-20 pour remplissage	m.l	_____ \$	500	_____ \$
g)	Bordure de béton	m.l	_____ \$	25	_____ \$
h)	Élargissement de talus	m.l	_____ \$	100	_____ \$
i)	Berme filtrante	Unité	_____ \$	10	_____ \$

j)	Sondages exploratoires	Unité	_____ \$	5	_____ \$
TOTAL 1.0 - Réfection de la chaussée KM 57,6 à 62,7 : _____ \$					
2.0 REMPLACEMENT DES PONCEAUX					
2.1	Exigences générales				
2.1.1	Organisation de chantier	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.1.2	Mesures de protection environnementales	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.1.3	Maintien de la circulation, signalisation temporaire et protection des aires de travail	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.1.4	Enregistrement vidéo	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.2	Ponceau RP-62600				
2.2.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.2.2	Ponceau existant en TTOG de 450 mm de diamètre à remplacer par un PEHD de 600 mm de diamètre (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	25	_____ \$
2.2.3	Extrémité biseautée incluant mur parafouille	Unité	_____ \$	2	_____ \$
2.2.4	Membrane géotextile, type III	m ²	_____ \$	850	_____ \$
2.2.5	Revêtement de protection				
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	10	_____ \$
b)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 200-300 mm, épaisseur 500 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	25	_____ \$
c)	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm	m ²	_____ \$	35	_____ \$
2.2.6	Déblai 1 ^{re} classe	m ³	_____ \$	10	_____ \$

2.2.7	Terrassement et contrôle des sédiments				
a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	320	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	320	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m ²	_____ \$	30	_____ \$
2.3	Ponceau RP-62550				
2.3.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.3.2	Ponceau existant en TTOG de 1200 mm de diamètre à remplacer par un PBA de 3 m x 1 m de diamètre incluant coussin support en béton (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	26	_____ \$
2.3.3	Extrémité biseautée incluant mur parafouille	Unité	_____ \$	1	_____ \$
2.3.4	Extrémité biseautée en biais incluant mur parafouille, murs d'ailes et mur de tête	Unité	_____ \$	1	_____ \$
2.3.5	Membrane géotextile	m ²	_____ \$	800	_____ \$
2.3.6	Assise en béton	m ³	_____ \$	12	_____ \$
2.3.7	Aménagement des fosses de dissipation d'énergie, des fossés de sédimentation et reprofilage de fossés				
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 200-300 mm, épaisseur 500 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	90	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	90	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	10	_____ \$
2.3.8	Déblai 1 ^{re} classe	m ³	_____ \$	125	_____ \$
2.3.9	Terrassement et contrôle des sédiments				

a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	500	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	500	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	70	_____ \$
2.3.10	Prébarrage à castor	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.3.11	Isolation conduite d'égout avec de l'isolant rigide HI-60	m ²	_____ \$	240	_____ \$
2.4	Ponceau RP-62240				
2.4.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.4.2	Ponceau existant en TTOG de 450 mm de diamètre à remplacer par un PEHD de 750 mm de diamètre (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	15	_____ \$
2.4.3	Matériaux granulaires MG-20 pour surexcavation due à l'enlèvement du ponceau existant	m ³	_____ \$	20	_____ \$
2.4.4	Extrémité biseautée incluant mur parafouille	Unité	_____ \$	2	_____ \$
2.4.5	Membrane géotextile	m ²	_____ \$	390	_____ \$
2.4.6	Revêtement de protection				
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	10	_____ \$
b)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 200-300 mm, épaisseur 500 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	55	_____ \$
c)	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm sur 300 mm	m ²	_____ \$	65	_____ \$
2.4.7	Terrassement et contrôle des sédiments				

a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	175	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	175	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	25	_____ \$
2.5 Ponceau RP-62064					
2.5.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.5.2	Ponceau existant en TTOG de 600 mm de diamètre à remplacer par un PEHD de 900 mm de diamètre (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	25	_____ \$
2.5.3	Extrémité biseautée incluant mur parafouille	Unité	_____ \$	2	_____ \$
2.5.4	Membrane géotextile	m ²	_____ \$	625	_____ \$
2.5.5 Revêtement de protection					
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 200-300 mm, épaisseur 500 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	30	_____ \$
b)	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm, 300 mm d'épaisseur	m ²	_____ \$	30	_____ \$
2.5.6	Déblai 1 ^{re} classe	m ³	_____ \$	10	_____ \$
2.5.7 Terrassement et contrôle des sédiments					
a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	250	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	250	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	35	_____ \$
2.5.8	Prébarrage à castor	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$

2.6	Ponceau RP-61345				
2.6.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.6.2	Ponceau existant en TTOG de 600 mm de diamètre à remplacer par un PEHD de 900 mm de diamètre (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	20	_____ \$
2.6.3	Extrémité biseautée incluant mur parafouille	Unité	_____ \$	2	_____ \$
2.6.4	Membrane géotextile	m ²	_____ \$	615	_____ \$
2.6.5	Revêtement de protection				
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	310	_____ \$
b)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	310	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	30	_____ \$
2.6.6	Déblai 1 ^{re} classe	m ³	_____ \$	40	_____ \$
2.6.7	Terrassement et contrôle des sédiments				
a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	20	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	40	_____ \$
c)	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm, 300 mm d'épaisseur	m ²	_____ \$	60	_____ \$
2.7	Ponceau RP-60000				
2.7.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$

2.7.2	Ponceau existant en TTOG de 1350 mm de diamètre à remplacer par un TBA de 1350 mm de diamètre (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	20	_____ \$
2.7.3	Extrémité biseautée incluant mur parafouille	Unité	_____ \$	2	_____ \$
2.7.4	Membrane géotextile	m ²	_____ \$	605	_____ \$
2.7.5	Revêtement de protection et reprofilage de fossés				
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	110	_____ \$
b)	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm, 300 mm d'épaisseur	m ²	_____ \$	75	_____ \$
c)	Reprofilage de fossés, incluant réaménagement du terrain	m.l	_____ \$	10	_____ \$
2.7.6	Terrassement et contrôle des sédiments				
a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	375	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	375	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	45	_____ \$
2.7.7	Prébarrage à castor	Forfaitaire	100%	45	_____ \$
2.8	Ponceau RP-59797				
2.8.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.8.2	Ponceau existant en TTOG de 1350 mm de diamètre à remplacer par un TBA de 1350 mm de diamètre (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	15	_____ \$
2.8.3	Extrémité biseautée incluant mur parafouille	Unité	_____ \$	2	_____ \$
2.8.4	Membrane géotextile	m ²	_____ \$	505	_____ \$

2.8.5	Revêtement de protection et reprofilage de fossés				
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	75	_____ \$
b)	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm	m ²	_____ \$	525	_____ \$
c)	Reprofilage de fossés	m.l	_____ \$	95	_____ \$
2.8.6	Terrassement et contrôle des sédiments				
a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	300	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	300	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	130	_____ \$
2.9	Ponceau RP-59432				
2.9.1	Déboisement	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.9.2	Ponceau existant en TTOG ovoïde de 1650 x 1100 mm de diamètre à remplacer par un PBA de 2,5 m x 1,5 m de diamètre (les extrémités biseautées sont exclues de la longueur des ponceaux)	m.l	_____ \$	22	_____ \$
2.9.3	Extrémité en biais incluant mur parafouille, murs d'ailes et mur de tête	Unité	_____ \$	2	_____ \$
2.9.4	Membrane géotextile	m ²	_____ \$	960	_____ \$
2.9.5	Revêtement de protection et reprofilage de fossés				
a)	Revêtement de protection en pierre angulaire de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm, incluant géotextile type V et déblai 2 ^e classe	m ²	_____ \$	135	_____ \$

b)	Revêtement de protection en pierres rondes lavées de calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm	m ²	_____ \$	165	_____ \$
c)	Reprofilage de fossés	m.l	_____ \$	20	_____ \$
2.9.6	Terrassement et contrôle des sédiments				
a)	Récupération, mise en réserve et remise en place de la terre végétale (quantité payable = quantité de remise en place)	m ²	_____ \$	185	_____ \$
b)	Matelas anti-érosion à installer et à recouvrir d'une mince couche de terre végétale sur les premiers 4 mètres	m ²	_____ \$	185	_____ \$
c)	Boudin de rétention en fibre de bois	m.l	_____ \$	75	_____ \$
2.9.7	Prébarrage à castor	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
2.10	Quantités provisionnelles				
2.10.1	Matériaux granulaires MG-20, incluant mise en place et compaction (pour surexcavation de l'assise ou autre)	t.m	_____ \$	1 0 0	_____ \$
2.10.2	Matériaux granulaires MG-112, incluant mise en place et compaction	t.m	_____ \$	1 0 0	_____ \$
2.10.3	Déblai 1 ^{re} classe par fragmentation mécanique ou dynamitage	m ³	_____ \$	7 5	_____ \$
2.10.4	Rideau de turbidité	m.l	_____ \$	5 0	_____ \$
2.10.5	Assise en béton	m ³	_____ \$	1 5	_____ \$
2.10.6	Protection par temps froid de type 1 (prix fixé à l'article 15.4.4.9 du CCDG 2016)	m ²	8.85 \$	1 0 0	_____ \$
g)	Bordure de béton	m.l	_____ \$	2 5	_____ \$
h)	Élargissement de talus	m.l	_____ \$	1 0 0	_____ \$
i)	Berme filtrante	Unité	_____ \$	1 0	_____ \$

j)	Sondages exploratoires	Unité	_____ \$	5	_____ \$
TOTAL 2.0 - Remplacement des ponceaux : _____ \$					
3.0	ÉCLAIRAGE ROUTIER ET DES AIRES D'ENTRÉE				
3.1	Entrée St-Jean-des-Piles				
3.1.1	Démolition en électricité	Unité	_____ \$	11	_____ \$
3.1.2	Base de béton	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
3.1.3	Lampadaire (Type L1 ou L2, avec ou sans portebannière)	Unité	_____ \$	22	_____ \$
3.1.4	Bollard d'éclairage type L4	Unité	_____ \$	2	_____ \$
3.1.5	Excavation et remblayage de tranchée (2 ^e classe)	m.l	_____ \$	335	_____ \$
3.1.6	Conduit rigide en PVC 35 mm de diamètre	m.l	_____ \$	390	_____ \$
3.1.7	Câble monoconducteur, calibre #8 en cuivre RWU-90	m.l	_____ \$	2 900	_____ \$
3.1.8	Alimentation et distribution électrique, raccordements électriques, contrôle d'éclairage et tous les autres travaux d'électricité	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
3.2	Entrée St-Gérard-des-Laurentides				
3.2.1	Base de béton	Unité	_____ \$	2	_____ \$
3.2.2	Lampadaire (Type L3)	Unité	_____ \$	2	_____ \$
3.2.3	Excavation et remblayage de tranchée (2 ^e classe)	m.l	_____ \$	40	_____ \$
3.2.4	Conduit rigide en PVC 35 mm de diamètre	m.l	_____ \$	40	_____ \$
3.2.5	Câble monoconducteur, calibre #8 en cuivre RWU-90	m.l	_____ \$	220	_____ \$
3.2.6	Alimentation et distribution électrique, raccordements électriques, contrôle d'éclairage et tous les autres travaux d'électricité	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$

3.3	Entrée St-Mathieu-du-Parc				
3.3.1	Démolition en électricité	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
3.3.2	Base de béton	Unité	_____ \$	15	_____ \$
3.3.3	Lampadaire (Type L1 ou L2, avec ou sans portebannière))	Unité	_____ \$	15	_____ \$
3.2.4	Excavation et remblayage de tranchée (2 ^e classe)	m.l	_____ \$	545	_____ \$
3.3.5	Conduit rigide en PVC 35 mm de diamètre	m.l	_____ \$	800	_____ \$
3.3.6	Câble monoconducteur, calibre #8 en cuivre RWU-90	m.l	_____ \$	2 515	_____ \$
3.3.7	Boite de tirage ou jonction	Unité	_____ \$	5	_____ \$
3.3.8	Alimentation et distribution électrique, raccordements électriques, contrôle d'éclairage et tous les autres travaux d'électricité	Forfaitaire	_____ \$	100%	_____ \$
3.4	Quantités provisionnelles				
3.4.1	Base de béton sur le roc	Unité	_____ \$	8	_____ \$
3.4.	Excavation et remblayage de tranchée dans le roc (1 ^{re} classe)	m.l	_____ \$	160	_____ \$
TOTAL Sous-total 3.0 - Éclairage routier et des aires d'entrée : _____ \$					
TOTAL PARTIE <<A>> MONTANTS FORFAITAIRES + MONTANTS UNITAIRES			_____ \$		
Excluant les taxes applicable(s)					

PARTIE B

**BÂTIMENT DE PERCEPTION
SECTEUR ST-MATHIEU-DU-PARC
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE**

DISTRIBUTION DES COÛTS PAR TYPES D'OUVRAGES :

Les montants indiqués ci-dessus comprennent tous les coûts, primes, redevances, taxes municipales, provinciales et fédérales, des travaux et correspondant au montant total de la soumission.

- Le coût des travaux connexes doit être inclus à chacun des items.
- Les travaux doivent être inclus à l'intérieur du poste s'y rapprochant le plus.
- Cette ventilation des coûts pourra servir aux fins des demandes de paiement aux fins de demandes de crédits

Référence plans et devis Lot 4_ME_Devis_Refec SM_PS

Division	Description du travail	Prix	Unite de mesure	Montant total
01	Exigence générales du contrat	_____ \$	Forfaitaire	_____ \$
02	Travaux de démolitions sélectives	_____ \$	Forfaitaire	
	- Travaux de démolitions sélectives	_____ \$		
	- Évacuation des débris	_____ \$		
	- Nettoyage, protections temporaires	_____ \$		
	Sous-total			_____ \$
05	Ouvrages métalliques, métaux ouvrés	_____ \$	Forfaitaire	
	- Solin métallique	_____ \$		
	- Main-courante	_____ \$		
	- Trappe d'accès	_____ \$		
	- Grillage	_____ \$		
	Sous-total			_____ \$
06	Bois et plastique	_____ \$	Forfaitaire	
	- Charpenterie brute, menuiserie	_____ \$		
	- Mobilier	_____ \$		
	- Moulures (plinthes, cadres)	_____ \$		
	Sous-total			_____ \$
07	Étanchéité et isolation	_____ \$	Forfaitaire	
	- Isolation	_____ \$		

Division	Description du travail	Prix	Unite de mesure	Montant total
	- Toiture bardeau d'asphalte - Revêtement de bois extérieur	_____ \$ _____ \$		_____ \$
	Sous-total			_____ \$
08	Portes, cadres, quincaillerie et fenêtres - Portes intérieures, cadres et quincaillerie - Portes extérieures, cadres et quincaillerie - Fenêtre en aluminium fixe - Fenêtre coulissante	_____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$	Forfaitaire	_____ \$
	Sous-total			_____ \$
09	Travaux de finition intérieure - Gypse et joints - Céramiques - Revêtement de vinyle - Peinture intérieure - Peinture extérieure - Micro-onde - Frigidaire - Accessoires de wc - Accessoires de bureaux - Plexyglass	_____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$	Forfaitaire	_____ \$
	Sous-total			_____ \$
22	Plomberie	_____ \$	Forfaitaire	_____ \$
23	CVCA	_____ \$	Forfaitaire	_____ \$
22	Électricité	_____ \$	Forfaitaire	_____ \$
TOTAL PARTIE <> TOTAL MONTANTS FORFAITAIRES				
Excluant les taxes applicable(s)				_____ \$

GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION PARTIE <<A>> + PARTIE <>				
Excluant les taxes applicable(s)				_____ \$

APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

L'autorité contractante est :

Nom : Sylvie Lagacé
Titre : Conseillère, Marchés et approvisionnement
Ministère : Agence Parcs Canada
Division : Section des opérations contractuelles/
Direction générale de la dirigeante Principale des Finances
Adresse : 3, passage du Chien-d'Or, Québec, QC, G1R 3Z8

Téléphone : 418 455-4817

Courriel : sylvie.lagace@pc.gc.ca

Responsable technique : *--- À être communiqué à l'octroi de contrat ---*

Nom : _____

Titre: _____

Ministère: _____

Division: _____

Téléphone : ____- ____- _____

Courriel : _____

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et lieu des travaux	N° du contrat
	N° du projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel
<i>Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.</i>

Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Limites de la responsabilité		
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
X Responsabilité civile commerciale Responsabilité civile complémentaire/excédentaire						
				\$	\$	\$
X Assurance des chantiers/risques d'installation						\$
Responsabilité en matière de pollution				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Responsabilité maritime						\$
Responsabilité aérienne				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Ajouter tout autre type d'assurance requis						\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur et comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer pour le compte de l'assureur (représentant, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 of 2

<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile commerciale</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) dynamitage; b) battage de pieux et travaux de caisson; c) reprise en sous-œuvre; d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter les limites inférieures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; b) un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite; c) un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <p>Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers/risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).</p>
<p>Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution</p> <p>La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.</p>	<p>Responsabilité maritime</p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.</p> <p>La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.</p>	<p>Responsabilité aérienne</p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.</p>

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____